

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 4/20.2

CL 2010/57-FH

DEST. : Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

EXP. : Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET : **Distribution du rapport de la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (REP 11/FH)**

Le rapport de la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) accompagne la présente lettre. Ce rapport sera examiné lors de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, (Genève, Suisse, du 4 au 9 juillet 2011).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION

Avant-projets de Normes et textes apparentés aux étapes 5/8 de la procédure

1. Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet (REP11/FH par. 63 et Annexe III); et
2. Avant-projet de révision du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (REP 11/FH par. 116 et Annexe V);

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à les envoyer par écrit, de préférence par courrier électronique, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: codex@fao.org, fax : +39 06 57054593), **au plus tard le 31 mars 2011.**

APPEL D'OBSERVATIONS

Avant-projets de Normes et textes apparentés à l'étape 3 de la procédure

3. Avant-projet proposé de Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments (REP 11/FH par. 86 et Annexe IV).

Les gouvernements qui souhaitent formuler des observations devraient le faire par écrit et les adresser à Dr Enne de Boer, courriel enne.de.boer@vwa.nl ou par télécopieur au +31 575 588200, en prenant soin d'envoyer une copie au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires : codex@fao.org, fax : +39 06 570.54 593), **au plus tard le 31 mars 2011.**